

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 163 de l'ordre du jour

**Rapport du Comité spécial de la Charte
des Nations Unies et du raffermissement
du rôle de l'Organisation****Mise en application des dispositions de la Charte
relatives à l'assistance aux États tiers
touchés par l'application de sanctions****Rapport du Secrétaire général****Additif****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. Vues communiquées par les gouvernements et les organisations internationales compétentes au sujet du rapport de la réunion du groupe spécial d'experts et des questions connexes d'aide internationale aux États tiers touchés par l'application de sanctions	1-9	2

IV. Vues communiquées par les gouvernements et les organisations internationales compétentes au sujet du rapport de la réunion du groupe spécial d'experts et des questions connexes d'aide internationale aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Banque mondiale

1. La Banque mondiale a examiné le rapport du groupe spécial d'experts sur l'aide aux États tiers touchés par l'application de sanctions, et estime qu'il donne un utile cadre conceptuel pour évaluer l'impact direct et indirect des sanctions sur les États tiers. Elle estime dans le même temps que, lorsqu'on détermine le poids de cet impact, les circonstances particulières des pays sont importantes, de même que les interactions complexes entre États et le contrecoup des sanctions sur l'économie de la région. En général, la Banque mondiale estime qu'il est essentiel de se concentrer rigoureusement sur le commerce des biens et services et les répercussions potentielles sur l'emploi, en particulier sur la réduction de la pauvreté.

2. La Banque travaille énormément dans les principaux États tiers qui subissent le contrecoup de l'application de sanctions pour améliorer les capacités intrinsèques de leurs économies de faire face aux chocs économiques et autres chocs extérieurs, ce qui contribuera aussi à son tour à tempérer les effets des sanctions sur l'économie régionale. Outre apporter une assistance pour rendre les structures de production nationales plus concurrentielles, favoriser la réforme du secteur public et la diversification des structures de commerce et d'exportation pour les adapter à l'économie mondiale et à des économies régionales plus larges, la Banque mondiale souhaiterait aussi avoir la possibilité de tenir des consultations et un dialogue constructif avec les États tiers sur les effets des sanctions sur les pays pris individuellement et sur l'économie régionale. La Banque prendrait aussi en considération des demandes spécifiques de ses pays membres à cet égard.

3. Plus précisément, la Banque mondiale a donné des informations sur certains États tiers touchés par l'application des sanctions imposées à l'Iraq et à la République fédérale de Yougoslavie. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le contrecoup des sanctions contre l'Iraq sur l'économie de deux pays, la Jordanie et le Liban, s'est notamment fait sentir par des pertes en matière d'exportation de biens et de main-d'oeuvre, d'importation d'énergie, de recettes budgétaires et d'emplois. Avec des marchés intérieurs relativement exigus, des structures d'exportation concentrées et une population active en croissance rapide, ces économies dépendent énormément de pays exportateurs de pétrole comme l'Iraq et du marché régional plus large pour exporter leurs produits et leur main-d'oeuvre. Cette dernière est particulièrement cruciale dans le cas de ces deux pays; en effet, les fonds que les travailleurs à l'étranger envoient chez eux représentent près de 25 % du produit intérieur brut (PIB) en Jordanie et 20 % du PIB au Liban. Après la guerre du Golfe et l'imposition de sanctions à l'Iraq, la perturbation de l'économie de la région s'est fait particulièrement sentir en Jordanie, qui a subi des pertes considérables de devises, une augmentation du chômage et une diminution du PIB. En Égypte, où l'imposition de sanctions à l'Iraq a aussi causé la perte d'un nombre considérable de possibilités d'emploi, la diminution du volume des fonds envoyés par les travailleurs expatriés ont eu sur le niveau de pauvreté rurale un impact potentiellement important.

4. La Jordanie et le Liban dépendent aussi lourdement du marché régional pour le commerce de produits, comme l'illustre le fait que la dépendance sur le marché régional est environ 13 fois plus importante que l'on ne pourrait s'y attendre si l'on considère que les exportations intrarégionales représentent environ 3 % du volume total des exportations mondiales pour les deux pays. Malgré les dispositions spéciales permettant à la Jordanie de continuer d'importer du pétrole d'Iraq, l'effet perturbateur du régime des sanctions sur le bilan énergétique régional est manifeste. Étant donné le sous-développement des structures fiscales qui caractérise les pays de la région, il faut aussi considérer l'impact financier de la perte de droits d'importation. Par exemple, les taxes sur le commerce international représentent près de 6 % du PIB en Jordanie et sont une importante source de recettes financières. En outre, la faiblesse des réseaux de transport de la région tend à aggraver la perturbation causée par les sanctions. La prédominance du commerce intrarégional et le fait qu'il n'existe pas d'infrastructure commer-

ciale bien intégrée donnent à penser que l'impact de la fermeture temporaire des routes commerciales sur les États tiers peut être considérable, car ils disposent de très peu d'autres voies de transport.

5. Au cours de la période qui a suivi la levée des sanctions économiques de l'ONU contre la République fédérale de Yougoslavie, presque tous les pays d'Europe du Sud-Est ont vu leur position extérieure s'améliorer, les déficits des comptes courants ayant notablement diminué en 1999 en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Roumanie. Toutefois, même avec les efforts d'ajustement continus qu'on attend de la plupart de ces pays, les besoins officiels de financement de la balance des paiements, y compris les subventions, restent de l'ordre de 2 milliards de dollars pour la région en 2000. À part pour 300 millions de dollars, on a précédemment déterminé le financement de tous ces besoins, en partant de l'hypothèse qu'en 1999 le montant considérable de l'assistance avait été décaissé mais non utilisé, et qu'en 2000 on avait assisté à des achats nets d'une valeur de 400 millions de dollars au titre de programmes en cours du Fonds monétaire international. Il continue toutefois d'y avoir besoin d'un financement officiel plus important de la balance des paiements pour appuyer des programmes plus énergiques d'ajustement et de réforme dans la région.

6. Les projections se fondent sur l'hypothèse que, si l'on n'accélère pas l'exécution des programmes régionaux, le financement des projets par les bailleurs de fonds officiels s'élèvera à environ 2 milliards de dollars en 2000. Toutefois, s'il est vrai que cela représenterait une augmentation par rapport aux niveaux estimatifs de 1999, les prêts aux projets continueraient à ne pas dépasser les niveaux de 1998. Étant donné la forte rentabilité économique et sociale des dépenses d'infrastructure en Europe du Sud-Est, porter le montant des prêts aux projets à un niveau approprié en 2000 serait parfaitement justifié.

Programme des Nations Unies pour le développement

7. De l'avis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le rapport du groupe spécial d'experts sur l'aide aux États tiers touchés par l'application de sanctions explique de façon succincte et bien étayée les conséquences directes et indirectes sur ces pays des mesures de prévention ou de coerci-

tion. Le PNUD estime également que les recommandations figurant dans ce rapport sont détaillées et utiles. En outre, il a donné des informations détaillées sur les activités qu'il mène dans les États des Balkans touchés par l'application des sanctions imposées à la République fédérale de Yougoslavie et, plus généralement, par la situation dans la région. On trouvera ci-après les principaux sujets de préoccupation généraux et régionaux.

8. Depuis la dislocation de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, le PNUD apporte appui et assistance aux pays ci-après touchés par l'évolution de la situation dans les Balkans, y compris par les effets du régime de sanctions contre la Yougoslavie : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie et Roumanie. Les activités du PNUD dans ces pays portent notamment sur l'appui au relèvement après les secours humanitaires et à la régénération économique, ainsi que sur des projets à plus long terme de renforcement des capacités locales et nationales, de promotion de la bonne gestion des affaires publiques, de démocratisation et de réforme économique, et de développement des installations de production, y compris les petites et moyennes entreprises. Les activités du PNUD, dans l'ensemble, ne visent pas spécifiquement à atténuer l'effet des sanctions, mais elles peuvent avoir aidé, directement ou indirectement, à en réduire les dures conséquences sociales et économiques dans les pays de la région. Dans certains cas, ces activités peuvent aussi avoir contribué à aider les pays touchés à mesurer l'impact des sanctions et à élaborer des politiques pour lutter contre leurs effets sur leur économie.

9. Pour assurer la cohérence de la démarche suivie dans les Balkans, le PNUD a continué d'appuyer des projets et activités régionaux en Europe du Sud-Est. Par exemple, il a parrainé un rapport sur la sécurité humaine en Europe pour donner une dimension régionale aux divers dialogues sur les politiques et options pour les décisions touchant la reconstruction de la région après les conflits. En outre, le PNUD apporte son appui à un mécanisme d'alerte précoce pour l'Europe du Sud-Est afin de surveiller, au niveau sous-régional, les variables économiques, sociales, politiques, ethniques et religieuses décisives, aux fins d'avertir à temps de l'apparition prochaine d'une crise ou d'une situation d'urgence. L'analyse de ces variables permettra aux gouvernements et aux organisations internationales d'identifier les situations pouvant potentiellement dé-

générer en conflits violents, d'élaborer des stratégies de réponse aux situations d'urgence et de présenter des options de politique aux décideurs clefs.
